

N° de l'acte : 083D_2023
Nomenclature : 9.1
Date de convocation : 11 octobre 2023
Publication numérique le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 octobre 2023**

L'an deux mille vingt trois, le dix sept octobre à 20h30 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la , sous la présidence de M. Laurent Chérubin.

Nombre des membres afférents au conseil municipal en exercice : 27 membres

Présents :

Fathi Aïdli, Jean-Louis Astor, Fabrice Baudeau, Pierre Bouissou, Élodie Cambou, Guy Cassé, Éric Cherdo, Laurent Chérubin, Renaud Dardel, Claire Fabre, Henri De Ferluc, Lauriane Garcia, Sandrine Lassus, Cécile Laur, Serge Milhet, Gérald Monio, Christelle Paillé, Claire Séverac

Absents et excusés :

Anne Faures, Laure Frendo Rosso, Cécile Gomiéro-Alibert, Laurent Gonzalez, Martine Lavergne, Anne Vincent

Absents ayant donné procuration :

Kelly Lacroix à Élodie Cambou
Marc Prido à Éric Cherdo
Karine Rovira à Christelle Paillé

Nombre de votants : 21

Pouvoirs : 3

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 21 Sans participation : 0

OBJET : Avenant à la délibération 068D_2021-Participation de la commune aux frais de destruction des nids de frelons

Mme Élodie Cambou a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Vu la délibération 068D_2021 relative à la participation de la commune aux frais de destruction des nids de frelons asiatiques.

Considérant que la société DD Frelons, située au 3 impasse Prairie de Garonne 31410 Le Fauga ne fait pas partie de la liste de professionnels communiquées pour bénéficier de l'aide

Considérant qu'elle respecte l'environnement de la même manière que les autres entreprises

Considérant que de plus en plus d'administrés demandent l'aide pour la destruction de nids de frelons européens.

Monsieur le maire propose de rajouter ce professionnel à la liste existante annexée à la présente délibération et d'étendre la participation financière à la destruction de nids de frelons européens.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, délibère et décide :

- d'accepter la proposition de Monsieur le maire de rajouter la société DD Frelons à la liste des professionnels permettant de bénéficier de l'aide financière à la destruction de nids de frelons asiatiques,
- d'accepter la proposition de Monsieur le maire d'étendre la participation financière à la destruction de nids de frelons européens,
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

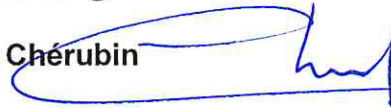
Le secrétaire de séance

Élodie Cambou



Maire de Labège

Laurent Chérubin



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LABEGE (31)
Utilisateur : WEB DELIB APPLICATION

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **083D_2023**
Objet : **Avenant à la délibération 068D_2021-Participation de la commune aux frais de destruction des nids de frelons**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-10-17 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique : 031-213102544-20231017-083D_2023-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-213102544-20231017-083D_2023-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : D_5559.pdf Nom métier : 99_DE-031-213102544-20231017-083D_2023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	49.9 Ko
Annexe (Document d'orientation et d'objectif) Nom original : Liste professionnels frelons.pdf Nom métier : 21_DO-031-213102544-20231017-083D_2023-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	71.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 octobre 2023 à 17h35min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 octobre 2023 à 17h35min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 octobre 2023 à 17h35min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 octobre 2023 à 17h35min21s	Reçu par le MI le 2023-10-19

